



Ordonnance de télécom CRTC 2008-217

Ottawa, le 6 août 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
EastLink	21	le 29 juillet 2008	le 11 août 2008
Kenora Municipal Telephone System	45	le 29 juillet 2008	le 13 août 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>